

Bulletin Municipal n°5



Bordes-Uchentein

Août 2021

Madame, Monsieur,

L'été 2021 s'est ouvert sur l'espoir qu'enfin nos vies reprennent normalement.

Après plusieurs confinements et de courts répit, le soleil fait son retour, les jardins refleurissent et l'élan vaccinal nous fait espérer le retour à une certaine normalité.

Durant ces périodes, les services municipaux ont continué à fonctionner et les différents projets communaux se sont poursuivis, les réunions du conseil municipal se déroulant en visioconférence.

Une action partenariale entre la Communauté de Communes et les communes a permis de recenser les personnes souhaitant se faire vacciner. Ainsi, une opération de vaccination a été lancée dans les locaux de la maison médicale de Castillon qui a semble-t-il donné entière satisfaction. Le secteur du Castillonnais est donc maintenant un des mieux vaccinés d'Ariège.

Au 20 juillet, au niveau de l'Ariège, sur 124 000 personnes de plus de 18 ans, 78% ont reçu une première injection, 61% les 2 doses.

Les dernières élections se sont déroulées les 20 et 27 juin. Comme partout, le taux d'abstention a été élevé, ce qui est regrettable quand on connaît les attributions du département et de la région (99 votants sur les deux tours sur 185 inscrits). Afin de respecter les gestes barrières, deux élections ayant lieu simultanément, le bureau de vote a été installé sous le hangar de la mairie, au grand air.

La commune est retenue au concours mon beau village organisé par La Dépêche du Midi dans la catégorie patrimoine. Les votes sont ouverts sur internet pour les particuliers jusqu'au 12 septembre. Nous comptons sur votre soutien !

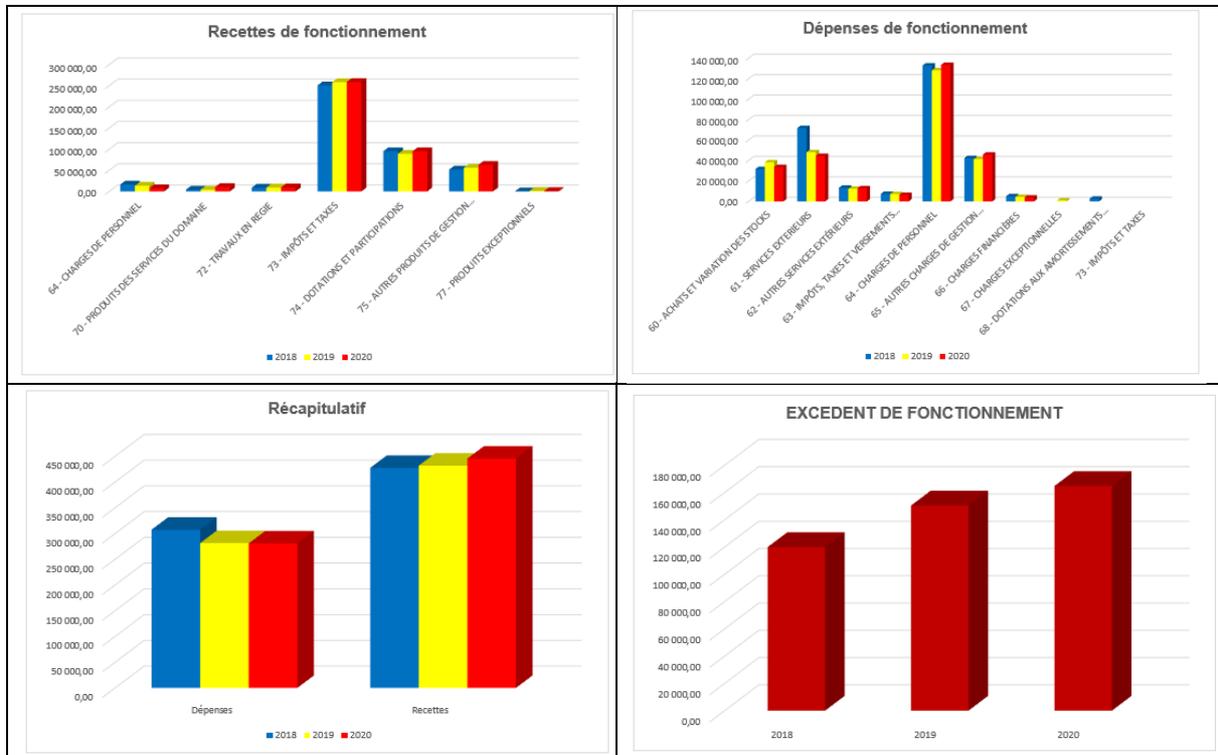
Vous trouverez dans les pages suivantes de ce bulletin d'informations les résultats financiers 2020 et les prévisions 2021 sans augmentation de la fiscalité, ainsi que les réalisations et les projets à venir.

Bonne lecture à tous.

Patrick Laffont

BUDGET 2020

Vous trouverez ci-dessous un comparatif des budgets de fonctionnement sur les 3 dernières années qui fait apparaître une augmentation régulière de l'excédent de fonctionnement avec une amélioration des recettes et une maîtrise des dépenses.



BUDGET 2021

Pour cette année, le budget primitif a été arrêté aux sommes de 406 756 euros en fonctionnement et 1 100 812 euros en investissement. Les taux d'imposition sont inchangés.



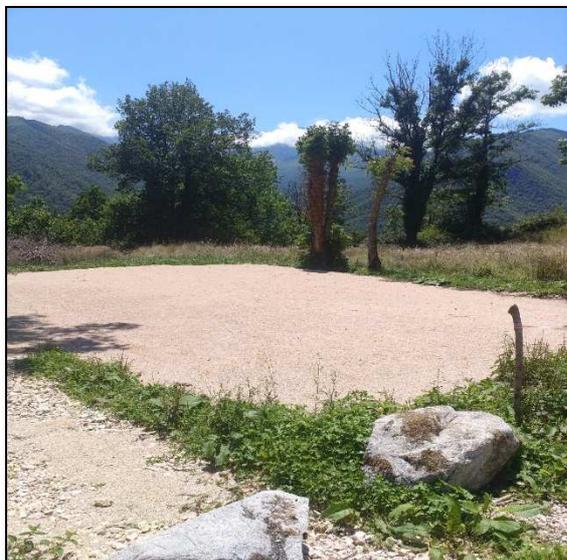
TRAVAUX DE VOIRIE

Durant cette dernière année, divers travaux ont été réalisés sur notre voirie communale.

Tout d'abord, un élagage et un broyage sur l'ensemble des routes communales (entreprise Coret).

- La route du Mount : au niveau du réservoir d'eau, un éboulement au ras du goudron a nécessité un enrochement (Entreprise Piquemal).
- La route du Ribérot : lieu-dit Bernachel, une partie de mur de soutènement a été réalisée (Couserans Construction).
- La route d'Aulignac : un caniveau a été posé par nos ouvriers sur la traversée de route, récupérant ainsi l'eau qui descend par la route dans le fossé.
- La route d'Aousetch : en cours de régularisation. Mme Molina, géomètre, a réalisé le relevé parcellaire.
- Le chemin du Mouneda : a été réouvert jusqu'au Pla de La Lau par l'équipe de la communauté de communes. Une réflexion est en cours pour l'ouvrir aux VTT.

Une extension a été réalisée sous le parking d'Uchentein par nos employés afin de créer une place permettant de jouer à la pétanque ou de poser un chapiteau pour la fête.



Diverses demandes d'aménagement routier nous ont été demandées dans la traversée de Bordes entre la centrale électrique et le foyer afin de faire ralentir les véhicules. Nous avons dans un premier temps commandé une étude au service des routes du département afin de connaître avec certitude le trafic et les vitesses enregistrées. Sur 10 jours, du 4 au 13 juin, un appareil a été posé à proximité du pont du Balamet. Il y a eu 11 000 passages, soit 1 100 par jour. 85% des usagers roulent à une vitesse de 52 km/h. Les plus grandes vitesses sont sur la classe de vitesse 70-80 (2 véhicules sur 1100). Nous continuons à étudier des solutions avec les services, mais l'étroitesse de la zone complique la chose. Lors de la pose des trois chicanes dans la traversée, aucune solution n'avait été envisageable sur cette zone. La réglementation concernant les feux « intelligents » venant d'évoluer, nous poursuivons notre réflexion. La commune venant d'acquérir un appareil de comptage routier, de nouveaux tests seront réalisés sur d'autres périodes.

L'achat de cet outil va également nous permettre de mesurer la fréquentation du Ribérot pendant la saison estivale.

RÉSEAU D'EAU

Une enquête publique a eu lieu afin de régulariser et de réhabiliter le captage d'Ayer. Ces travaux sont menés par le SMDEA.

Une étude a également été demandée à ce syndicat afin de renforcer la ressource en eau sur Uchentein et la desserte de nouvelles habitations. L'étude globale va prendre au minimum une année. Quant à l'extension de réseau, elle pourra être réalisée si nous obtenons les autorisations de passage en terrain naturel et non sous la voirie.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le renforcement du réseau électrique sur Aulignac est arrivé à terme par la suppression des derniers poteaux.

Le renforcement et l'opération esthétique sur Idrein est inscrite dans la programmation du syndicat départemental. Les travaux devraient commencer rapidement.

A ces diverses opérations, le conseil municipal a souhaité moderniser et réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public. Le remplacement de l'ensemble des luminaires est réalisé. Des lampes à led ont été installées avec une programmation permettant une baisse de l'intensité lumineuse une grande partie de la nuit.

VÉHICULE COMMUNAL

Notre véhicule Citroën Berlingo ayant manqué prendre feu (faisceau électrique hors service) et la réparation étant onéreuse pour ce véhicule acquis d'occasion, le conseil municipal a décidé de profiter de l'opportunité des aides existantes sur les véhicules propres.

La commande d'un Renault Kangoo 100% électrique a été faite, les distances parcourues par nos ouvriers le permettant. Le tarif au prix catalogue d'un tel véhicule est de 28 000 euros. En définitive, après déduction du bonus écologique, de la prime à la conversion, de la remise commerciale, de la reprise, des subventions du département et de la région, et enfin de la récupération de la TVA, notre reste à charge est de 2 500 euros.

En définitive, une excellente opération...



BÂTIMENTS

❖ Cabane de Caussis

A la fin de la saison d'été 2020, des dégradations importantes se sont produites sur cette cabane, à la bifurcation du refuge gardé des Estagnous et de l'étang rond. Une partie du mur arrière s'est éboulée et de nombreuses fissures ont apparu sur le mur nord. Un phénomène naturel tel un tremblement de terre a-t-il eu lieu ?

Afin de sauver cette cabane ouverte toute l'année, nous avons demandé des devis puis diverses autorisations (ONF, déclaration de travaux avec passage en commission des sites) et des subventions. Les travaux ont commencé le 30 juin par des héliportages avec une réception du chantier prévue pour la mi-août.

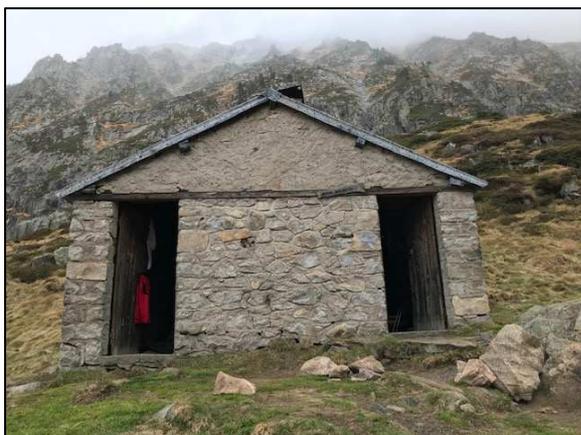
Une rénovation de l'intérieur est également prévue afin de la rendre plus accueillante.





❖ *Eglise d'Ourjout*

Suite à l'appel d'offres, les lots gros œuvre et couverture ont été attribués. Les lots menuiseries et sculpture ont été infructueux (pas d'offre). Une négociation est donc engagée avec des entreprises pour ces travaux. Cette phase de travaux a pour but d'assainir le bâtiment avant une prochaine phase qui consistera à la sauvegarde des peintures romanes et à leur mise en valeur. Le coût de cette phase sera d'environ 200 000 euros HT.



❖ *Eglise d'Idrein*

Les financements étant acquis, les travaux sur le mur du clocher vont pouvoir débuter.

❖ *Ecole d'Esperis*

Un chiffrage afin de réhabiliter ce bâtiment en créant un nouveau logement a été réalisé. Devant le coût important, il faut à présent voir si des financements exceptionnels peuvent être trouvés avec le plan de relance. A suivre ...

❖ *Eglise d'Uchentein*

Les travaux prévus sur la 1^e tranche sont terminés (consolidation et toiture).

La 2^e tranche qui permettra d'accueillir le retable d'Ourjout est en phase d'autorisations et de demandes de financement. Les entreprises pourront intervenir très certainement à partir de l'automne.

Cet intermède a permis le 10 juillet la célébration d'un mariage et d'un baptême.



SALARIÉS

Daniel Roques, notre employé le plus ancien part à la retraite début 2022.

Afin de pallier son départ, nous avons fait le choix de passer à temps plein Xavier Tougne qui travaille sur trois communes et qui possède le permis poids lourd pour le déneigement. Suite à l'accord entre communes, il intègrera notre commune à temps plein à compter du 1^e septembre.

Suite à un congé de maternité, la commune d'Arrien a eu beaucoup de mal à trouver une remplaçante. Nous avons donc avec Castillon accepté de prendre une jeune fille en « formation accélérée » pour qu'elle puisse assurer le remplacement. Nous avons également mis à disposition, avec son accord, notre secrétaire une demi-journée par semaine pour les aider. Une convention de mise à

disposition a été réalisée pour nous permettre de refacturer le coût.

❖ **Défibrillateur**

Suite à l'obligation légale d'équiper certaines salles de défibrillateurs, et plus généralement de secourir les habitants rapidement avant l'arrivée des secours, la communauté de communes a proposé à ses communes membres de s'associer à elle pour lancer un marché public, permettant ainsi d'avoir de meilleurs prix. Celui-ci sera à bon de commande, c'est-à-dire que chacun payera ses propres équipements. Le financement pourra être fait par achat ou par location. Notre commune s'est positionnée sur deux appareils, un à la mairie de Bordes et un à la mairie d'Uchentein. Les équipements de « La maison du Valier » et du refuge des Estagnous étant à la charge de la communauté de communes.

ENVIRONNEMENT

❖ **Relais téléphonique**

Ça capte à Uchentein !!!

La mobilisation contre le projet de l'implantation de l'antenne-relais de 38.60 mètres sur le village du Bas d'Uchentein, au pied de l'oratoire Saint-Etienne, a porté ses fruits. La solution alternative d'installer les antennes de téléphonie mobile prévues pour les 4 opérateurs sur le pylône existant de la Serre d'en Bas sur la commune d'Arrien-en-Bethmale s'est révélée techniquement faisable. Aux yeux des habitants d'Uchentein, ce site présentait de nombreux atouts permettant ainsi de couvrir les zones blanches de la vallée du Birus et de Bethmale. Il permettait également de mutualiser les installations existantes et de desservir un plus grand nombre d'estives et lieux d'habitation. Les travaux se sont déroulés en mai pour une mise en service de l'antenne relais tout début juin.



❖ **Tri**

De nouveaux containers de tri ont été installés sur la place.



Ce qui n'empêche malheureusement pas les dépôts sauvages et les incivilités. Des poches plastiques de congélation ont ainsi été jetées en bord de rivière au niveau du Balamet, des encombrants sont régulièrement déposés à côté des containers, sans parler des crottes de chiens, des mégots, des papiers, plastiques, Nous faisons donc une nouvelle fois appel au civisme des riverains pour maintenir notre environnement propre et adopter les bons gestes. Trop de gens utilisent encore des produits phytosanitaires, nous vous rappelons ci-après la loi Labbé. Merci d'entretenir le devant de votre porte dans le respect de chacun et de l'environnement.

Le point sur la Loi Labbé (mise à jour en mars 2021)

Thématique : Utilisation dans les espaces accueillant du public

Les cimetières et terrains de sport sont désormais tous concernés par l'interdiction. Pour une partie des terrains de grands jeux, de tennis sur gazons, d'hippodromes, de golfs, l'interdiction est cependant repoussée au 1^{er} janvier 2025. Au-delà de cette échéance l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sera encore possible pour les usages listés par les ministères des sports et de l'environnement pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles. A noter : un projet d'arrêté pour étendre le périmètre d'application de cette loi est en consultation jusqu'au 16/08.

La loi Labbé* modifiée par l'article 68 de la LTE** et la loi Pothier*** **interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries** (sauf pour des raisons de sécurité ...) **accessibles ou ouverts au public.**

Les **produits phytosanitaires de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique** restent cependant utilisables, ainsi que tous les autres produits de protection des plantes (macro-organismes, substances de base).

La **lutte contre les organismes réglementés** à l'aide de produits phytosanitaires reste autorisée. Des dérogations pourront également être données pour utiliser des produits phytosanitaires contre des **dangers sanitaires graves menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.**

Au 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers. Les jardiniers amateurs **ne pourront plus utiliser ni détenir** de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus, hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs seront interdits à la vente.

Suite à la publication de l'Arrêté protégeant les lieux fréquentés par le public****, **au 1^{er} juillet 2022, l'interdiction s'étend aux habitations et différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif** - que ces lieux appartiennent à des structures publiques ou privées et soient fréquentés par des résidents, des usagers, des élèves, des employés, des patients, des clients ... **Tous les gestionnaires de JEVI seront désormais concernés.**

Parmi les nouveautés :

- Sont désormais concernés
 - **L'ensemble des propriétés à usage d'habitation** (habitat individuel ou collectif),
 - **Les établissements de santé et d'enseignement,**
 - Les zones destinées au public **des lieux destinés au loisir, au tourisme, à l'hébergement, au commerce, ou au service**
 - **Les lieux de travail**, hors zones où il est nécessaire de réaliser des traitements pour des raisons de sécurité.

- **Les cimetières et terrains de sport sont désormais tous concernés par l'interdiction.** Pour les terrains de sport cependant, l'interdiction se fera en 2 temps :
 - Pour les terrains de grands jeux, de tennis sur gazons, d'hippodromes, de golfs, l'interdiction ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2025. Après cette date, l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse restera cependant encore possible pour les usages listés par les ministères des sports et de l'environnement pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles.
 - Pour les autres terrains de sport, l'interdiction s'appliquera dès le 01 juillet 2022.

NOS DÉCHETS MÉNAGERS

passés, présents, futurs

Que faire de nos déchets ménagers ?

Préoccupation récurrente dans l'histoire de l'humanité, cette question est devenue aujourd'hui un véritable casse-tête pour notre société de surconsommation.

UN PEU D'HISTOIRE ...

Longtemps, les hommes ont laissé à la nature le soin de digérer leurs déchets. Mais dès le moyen-âge les villes commencent à se noyer sous les immondices.

Malgré plusieurs ordonnances royales interdisant entre autre, de jeter ordures et excréments par les fenêtres, et l'expérimentation peu concluante de collecte de déchets, la propreté et l'hygiène des villes restent proches de celle d'une porcherie, les maladies telles que la peste prolifèrent.

Il faudra attendre la venue du nouveau préfet de la Seine Eugène Poubelle, qui signera le 24 novembre 1884, un arrêté obligeant les parisiens à s'équiper d'un récipient muni d'un couvercle pour recevoir les déchets ménagers.

L'exemple de Paris fera peu à peu tache d'huile en province.

En 1945, tous les foyers de France seront équipés de poubelles et les municipalités organiseront l'enlèvement des ordures.

Dès la fin des années 60, la France entre dans l'ère de la modernité avec « l'explosion » des objets en

plastique... et des pollutions durables liées à leur usage. La société de consommation s'installe.

Dans les années 70, nos poubelles débordent. On y met tout et n'importe quoi. Les décharges sauvages se multiplient, les sacs plastiques envahissent le bord des routes. Le 15 juillet 1975, la première grande loi sur la gestion des déchets, oblige chaque commune à collecter et à éliminer les déchets des ménages.

La loi du 13 juillet 1992, qui préconise la valorisation des déchets, marque le début du tri sélectif, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le geste citoyen du tri est né. (Aujourd'hui la France recycle 68% de ses emballages ménagers en partenariat avec les collectivités locales).

Et Pourtant : dans les années 1970, jeter une tonne de déchets dans une décharge coûtait l'équivalent de 50 euros, aujourd'hui, ces mêmes ordures, triées, valorisées, recyclées reviennent à 346 euros (2019) la tonne sans parler du coût des déchets industriels dangereux.

DANS CE CAS POURQUOI TRIER ?

La société évolue, la population augmente, les modes de consommation changent et la production de déchets croît en conséquence.

Pour protéger la planète. Il n'est plus possible aujourd'hui d'enfouir tous nos déchets, nous manquerions de place et ce procédé dégage une trop grande quantité de gaz à effet de serre responsable du dérèglement climatique.

Pour préserver les ressources naturelles qui, nous le savons, ne sont pas inépuisables. Hors, les biens que nous consommons sont produits à partir de matières premières. Trier nos déchets pour qu'ils soient transformés en matière première secondaire, c'est leur donner une seconde vie. 27 bouteilles en plastique peuvent devenir un pull en laine polaire.

Pour créer de nouveaux emplois, collecter, trier, transformer génèrent des emplois locaux.

A BORDES-UCHENTAIN, QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

La CCCP (Communauté de Communes de Couserans-Pyrénées) gère le service gestion de nos déchets. Dès l'enlèvement les déchets ménagers sont pris en charge par le service déchets, qui assure la collecte des ordures ménagères, des emballages et la gestion des 7 déchèteries pour les 94 communes du Couserans, soit 30 000 habitants.

Les déchets ultimes, non recyclables, issus des ordures ménagères, sont enfouis sur le site du SIVOM SGMA du Pihourc à LIEOUX (31).

La gestion des déchets est financée par la TEOM (taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) prélevée sur la taxe foncière et calculée en fonction de tous les services apportés aux usagers :

- Collecte en porte à porte,
- Points d'apports volontaires,
- Déchèteries.
- Mais aussi en fonction de la TGAP (taxe sur les activités polluantes) : cette taxe définie par l'Etat va passer de 37€/la tonne de déchets enfouis à 65€ en 2025 : si on ne trie pas plus la taxe va très fortement augmenter !
- Il est donc important de faire le tri correctement pour limiter le coût.

PEUT MIEUX FAIRE !



En 2019, chaque habitant du Couserans a produit, tous flux de déchets confondus, 564 kg alors que la moyenne nationale pour un territoire comme le notre est de 543 kg.

Bon à savoir :

- Les déchets d'emballages recyclables collectés et triés coûtent 13€ HT / habitant alors que les ordures ménagères coûtent 89.4€ HT / habitant.
- Un déchet mal orienté entrainera des coûts supplémentaires (transport, traitement, ...)
- Les déchets en sacs mis dans les points d'apport volontaire ne seront pas triés : les agents n'ont pas le droit d'ouvrir ces sacs. Les déchets doivent donc être jetés en vrac dans les conteneurs de tri.
- Imbriquer les emballages les uns dans les autres rend leur tri impossible.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la Communauté de communes <https://couserans-pyrenees.fr> : vous y trouverez de nombreux conseils pour réduire et valoriser vos déchets. Vous pourrez, entre autres, télécharger gratuitement un aide-mémoire pour vous aider à faire le tri, ainsi que le guide du compostage.

Ne relâchons pas nos efforts, trions pour préserver notre planète et gardons tous en tête que le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas.



VOS DÉCHÈTERIES



► AUDRESSEIN (09800)

Pouech
Tél. 06.10.72.40.59

► LASSERRE (09230)

Chaumes
Tél. 06.26.83.82.21

► BIERT (09320)

RD 618 lieu-dit « Sô de paulet »
Tél. 07.77.80.29.88

► MERCENAC (09160)

Casséjoul
Tél. 06.26.83.82.22

► CASTELNAU DURBAN (09420)

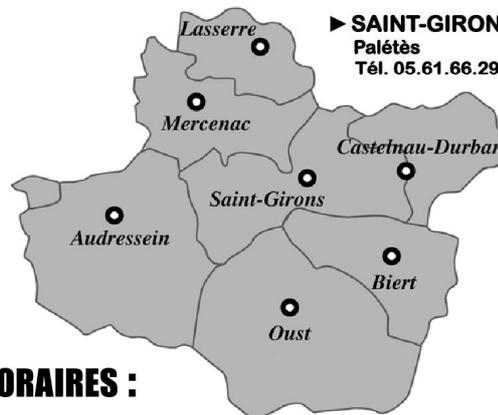
D117 Leychartou
Tél. 06.89.84.59.26

► OUST (09140)

La pièce longue
Tél. 06.80.55.62.66

► SAINT-GIRONS (09200)

Palétès
Tél. 05.61.66.29.04



LES HORAIRES :

Du LUNDI au SAMEDI

de 09H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

SAUF SAINT-GIRONS : du LUNDI au SAMEDI de 08H00 à 17H00

Horaires des bureaux administratifs (Palétès - 09200 SAINT-GIRONS) :
du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 - Tél. 05.61.66.69.66
service.dechets@couserans-pyrenees.fr - couserans-pyrenees.fr

PATRIMOINE

Restauration de « l'Orry » d'Uchentein

La cabane de lauzier dite « Orry » située au-dessus de la carrière de l'Escalette à Uchentein le long du sentier qui rejoint le balcon dit « des gardes » est en cours de restauration, dix ans après un premier démontage et reconstruction en 2011. Envahie tout autour par fougères et ronces, « malmenée » par les vaches et les brebis qui s'y frottent, la cabane semblait à l'abandon. Des bénévoles de l'association « Montagne et Patrimoine » et habitants d'Uchentein s'étaient rendus sur site au tout début de l'automne pour faire un état des lieux. Les confinements successifs et l'hiver n'ont pas permis d'entreprendre les travaux dans la foulée. Le débroussaillage du site n'a pu se faire qu'en juin de cette année, et est prévue au cours de l'été suite à l'avis favorable de l'ONF une ou plusieurs interventions suivant la météo et la disponibilité des bénévoles pour la restauration de cette cabane en pierre sèche et la pose d'une nouvelle clôture.



Anciennes photographies

Dès l'été 2020, les rues du village ont vu apparaître quelques images. Elles ont été gracieusement prêtées par l'Association des amis de Castillon et du Castillonnais. Ce début, timide, a permis de poser 5 photos dans Bordes,

essentiellement autour de la mairie et 2 à Uchentein. Les premiers retours encourageants nous ont conforté dans l'idée première qui était de « faire vivre » cette exposition en la renouvelant et en l'enrichissant de nouvelles photos. Ainsi, en juillet dernier, vous avez pu voir 9 photos nouvelles à Bordes :

- 1 sur le mur du cimetière d'Ourjout
- 1 sur la maison de Monsieur Cany (ancienne épicerie)
- 4 autour de la mairie :
 - 2 face à l'entrée principale de la mairie
 - 1 entre le hangar et le panneau d'affichage
 - 1 sur le portail du local jouxtant l'aire de jeu
- 1 sur le portail du local jouxtant le restaurant « Le Nomade ».
- 1 sur le mur du gîte du Balamet
- 1 sur le mur de la Cité EDF

Et 3 à Uchentein :

- 1 aux arts d'en bas (menuiserie de Monsieur Guichard)
- 1 sur le portail de l'église
- 1 à l'école

Pour l'année prochaine, nous faisons appel à vous ; si vous avez des photos anciennes (prises à proximité ou mieux, à l'endroit de leur accrochage) que vous aimeriez voir exposer, merci de prendre contact avec la mairie. Attention toutefois au « droit à l'image » qui pourrait ne pas convenir à certaines personnes figurant sur ces photos. Assurez-vous de leur autorisation. Merci pour votre participation à la vie du village.

ASSOCIATIONS



❖ Association Patrimoine Art Culture de Bordes-Uchentein

L'année 2020 a subi les conséquences de la pandémie de Covid-19. Cela s'est traduit par l'annulation ou le report de toute activité. Seules les visites guidées estivales des mercredis, samedis et dimanches ont pu se dérouler avec une fréquentation très nettement en baisse par rapport à l'année précédente. Le constat fut identique pour la présentation de la crèche d'Ourjout au public durant les quatre samedis ponctuant les fêtes de fin d'année.

De même, la réflexion sur la constitution d'un "trésor" dans l'église d'Ourjout pour présenter aux visiteurs plusieurs objets ayant une valeur historique, esthétique et religieuse a été fauchée dans son élan. Qu'à cela ne tienne, les bases ont été posées et, dès que la vie aura repris ses droits, il faudra passer à la concrétisation de ce projet.

Les efforts de conception et de réalisation par tous les bénévoles impliqués dans la "Journée Médiévale 2020" n'ont pu être récompensés à leur juste valeur. L'espoir nourri durant l'été 2020 a conduit à reporter cet événement à 2021 et, une fois de plus patatras ! Espérons que 2022 nous gratifiera d'une belle journée de fête médiévale. À la rentrée, si la situation le permet, nous nous retrouverons au foyer pour relancer la machine !

Comme le Comité des fêtes, cette inactivité forcée nous a conduit à refuser la subvention attribuée par la commune, ce qui a permis une aide substantielle à des associations du domaine social comme Les Restos du Cœur ou encore le Secours Populaire.

Après toutes ces nouvelles désagréables, passons à des choses plus positives comme le retable d'Ourjout qui a enfin quitté les deux chapelles, squattées depuis 2012, pour une seconde jeunesse dans le Lot afin de préparer son retour à Uchentein.

Autre point très important, il s'agit de la diffusion du 25/11/2020 de l'émission des Racines et des Ailes qui a fait la part belle aux peintures murales d'Ourjout. Cela se traduit par une recrudescence de visiteurs en ce début d'été grâce à cette émission. Pour information, vous pouvez retrouver toute ou partie de l'émission sur le site Internet de l'association <https://patrimoine-bordes.pagesperso-orange.fr/> rubrique « Des Racines et des Ailes ».

Enfin, pour compenser la Journée Médiévale qui nécessitait encore beaucoup de travail de préparation, l'association Mémoire et Patrimoine du Biros et du Castillonnais nous a contacté pour organiser ensemble un cycle de conférences et d'ateliers sur le patrimoine montagnard (architectural, artistique, historique, orpaillage, géologique/minéralogique, paléontologique, toponymique, forestier, pastoral et botanique). Ce festival se déroulera les 11 et 12 août pour les conférences et le 13 août pour les ateliers. Une campagne de communication (presse écrite, radio, affichage) vous en dira plus prochainement.

Je tiens à remercier les adhérents qui nous ont renouvelé leur confiance en 2020 ainsi qu'en ce premier semestre 2021. Sans vous, nous sommes en manque de repères, lesquels repères nous obligent continuer notre action de promotion et protection de notre extraordinaire patrimoine.

À très bientôt...

Le Président. J.B.FAURÉ

❖ Festival « Les chemins de la connaissance

**Bordes-Uchentein - 2021 - 1^{er} Festival
« Les Chemins de la Connaissance »**

Cycle de conférences sur le patrimoine montagnard : architectural, artistique, historique, orpailage, géologique/minéralogique, paléontologique, toponymique, forestier, pastoral et botanique.
Toutes les animations sont gratuites !

11 août 2021 – Conférences dans l'église d'Ourjout

- 9h – 10h 30 L'avenir des zones de moyenne montagne
Jean-François Chertier
- 10h 30 – 12h Les marbres du Couserans
Didier Fert
- 14h – 15h 30 Rites et monuments funéraires Gallo-Romains
Charles Gény
- 15h 30 – 17h Comment découvrir des vestiges archéologiques
Claude Moune
- 17h – 18h 30 Les sites préhistoriques de Bordes-Uchentein
Jérôme Ramond

12 août 2021 – Conférences dans l'église d'Ourjout

- 9h – 10h 30 L'analyse des traces
par Jean-Louis Orengo
- 10h 30 – 12h L'homme et la montagne : une adaptation permanente
Jean-Joseph Peyronne
- 14h – 15h 30 Histoire et toponymie des vallées du Haut-Lez
Philippe Burguière
- 15h 30 – 17h Les châteaux du Couserans
Denis Mirouse et Pascal Audabram
- 17h – 18h 30 Prospector l'or de nos rivières d'Ariège
Vivien Laille



Organisé par l'association Mémoire et Patrimoine du Biros et du Castillonnois et l'association Patrimoine, Art et Culture de Bordes-Uchentein

13 août 2021 – Ateliers

Au bord du Lez

(ou sous le hangar de la mairie de Bordes en cas de mauvais temps)

Ateliers simultanés d'une ½ heure environ, entre 9h 30 – 12h 30

Réservation possible auprès de l'intervenant

-  **Technique d'orpailage**
Paul Peyriller – Tél : 06 83 55 46 08
-  **Taille d'ardoise**
Jean-François Chertier – Tél : 06 83 99 94 96
-  **Paléontologie (ichnologie)**
Jean-Louis Orengo – Tél : 06 83 55 46 08

A la carrière de marbre d'Uchentein, de 14h à 17h30

-  **Géologie de la carrière**
Didier Fert – Tél : 06 03 82 42 88
-  **Découverte de la pierre sèche**
Yves Rougès – Tél : 06 03 82 42 88

Possibilité de réserver son repas au restaurant Le Nomade à Bordes sur Lez en appelant le 06 49 56 68 36



Organisé par l'association Mémoire et Patrimoine du Biros et du Castillonnois et l'association Patrimoine, Art et Culture de Bordes-Uchentein

Ne pas jeter sur la voie publique

Ne pas jeter sur la voie publique

❖ Association Culture Art et Patrimoine d'Uchentein

L'association a profité de la mise en place d'un échafaudage pour faire un examen complet des trois cloches de l'église Saint Etienne. Nous avons rendu compte de cet examen lors de l'assemblée générale du 2 Août 2019 :

- La baie sud possède une cloche de 70 cm de diamètre, contemporaine de l'édification de l'église, datée de 1757 et dédiée à Saint Stéphane, origine grecque d'Etienne. C'est le curé SOUM qui a ainsi honoré son prédécesseur récemment décédé. Elle possède un superbe décor représentant Saint Michel archange terrassant le dragon. C'est un do dièse qui le premier sonne l'Angélus.

- La baie nord possède une cloche de 72 cm de diamètre, datée de 1782 dont l'existence semble avoir été très tourmentée...Elle est réparée par soudure verticale mais également fissurée horizontalement. Pierre CASTET dans son registre de paroisse de 1884 mentionne que cette cloche aurait été cassée à la Révolution par Étienne GRADIT, maire certainement anticlérical...C'est un do grave très caractéristique parce qu'il n'a plus de résonance.

- La cloche axiale de 29 cm de diamètre est beaucoup plus petite que les deux autres, de facture plus ancienne et son timbre plus aigu est un mi. Certains l'appellent « le tocsin ». Elle est datée de 1661. Cette datation antérieure à la construction de l'église au 18ème siècle nous conduit à penser qu'elle provient probablement de l'église antérieure. Cette hypothèse est d'autant plus probable qu'elle succède d'un an au séisme de 1660 qui aurait ruiné l'église avec chute du clocher et bris de la cloche.

Depuis, nous avons invité Madame Pauline CHABOUSSOU, conservatrice des antiquités et objets d'art, à profiter de l'occasion pour visiter le clocher. Elle a confirmé l'intérêt archéologique de ces cloches, dont la rareté tient à la fonte généralisée des cloches dans les périodes guerrières pour fabriquer des armes et des munitions. Elle s'est servie de l'étude précise que nous avons faite pour en soutenir le projet de protection au titre des monuments historiques.

En effet l'église est classée en totalité, mais juridiquement - et curieusement - les cloches ne font pas partie de l'immeuble.

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture du 6 Juillet 2021 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette protection qui, au-delà de la reconnaissance au titre de la Nation, a des conséquences financières favorables à la Commune pour envisager un jour leur restauration dans les règles de l'art.

Mr Jean-Louis CHEVALIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite aux élections de 2020 (voir bulletin municipal 2020), les réunions suivantes ont permis de fixer les attributions de chacun.

Pour notre commune, nous sommes positionnés de la façon suivante :

Patrick Laffont

6^e vice-président en charge des finances,
membre du bureau communautaire

Membre,

- *de la commission d'appel d'offres*
- *du conseil d'administration de l'abattoir du Couserans*
- *du conseil d'administration de l'office de tourisme Couserans Pyrénées*
- *du conseil d'administration de l'aérodrome d'Antichan*
- *du conseil d'administration du syndicat mixte de Guzet*

- *du conseil d'administration du groupement syndical forestier Arp et Coubla*
- *du conseil d'administration du SMDEA (syndicat des eaux départemental)*
- *du conseil d'administration du SDE09 (syndicat électrique départemental)*

Régis Espes

- *Membre de la commission habitat*
- *Membre du syndicat rivières*

Marjolaine Huot-Royer

- *Déléguée au PNR*

Arlette Ourtau

- *Membre de la commission CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)*

Pour Info :

- La commune, afin de faciliter l'installation d'artisans sur la commune, va louer un garage pour une activité de plomberie à une résidente de la commune. Si vous êtes intéressé par ses services vous pouvez joindre Sophie NOEL au 06 99 89 51 61.
- Nous avons présenté le village au concours « Mon beau village ». Notre candidature a été retenue dans la catégorie « Patrimoine » et nous vous invitons donc à aller voter en vous rendant sur le site de « La Dépêche », concours « mon beau village » et suivre les instructions pour voter.



Coordonnées Mairie :

Tel: 05 61 96 72 57

Mail: commune.bordes-uchentein@orange.fr

Site: <https://bordesuchentein.fr/>

Coordonnées Poste :

Tel: 05 61 04 76 54



Bon été à tous

Et prenez soin de vous